

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT

DE GESTION

2019

Table des matières

Conseil intercommunal :.....	3
Bureau du conseil intercommunal :.....	3
Commission de gestion :.....	3
Comité de direction :.....	4
Conseil d'établissement :.....	5
Administration :.....	6
Finances :.....	7
Bâtiments :.....	8
Bâtiments de l'AI SMLE.....	8
Etablissements scolaires :.....	10
Subventions camps, courses et spectacles scolaires :.....	10
Mobilier scolaire : tableaux interactifs :.....	11
Sports scolaires facultatifs :.....	11
Devoirs surveillés :.....	11
Bibliothèque :.....	12
Réfectoire :.....	12
Transports :.....	12
Patrouilleurs scolaires :.....	13
UAPE :.....	13
Conclusion.....	20

Conseil intercommunal :

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AI SMLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal est composé de 33 membres.

A la rentrée d'août 2019, l'AI SMLE a accueilli la commune de Dompierre ; les membres sont maintenant au nombre de 11.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Moudon	9
Lucens	6
Chavannes-sur-Moudon	2
Bussy-sur-Moudon	2
Prévonloup	2
Lovatens	2
Hermenches	2
Villars-le-Comte	2
Curtilles	2
Rossenges	2
Dompierre	2

Bureau du conseil intercommunal :

Président :	Roger Müller	Moudon
Vice-président :	Patrick Gavillet	Lucens
Secrétaire :	Barbara Duperré	Lovatens

Commission de gestion :

Membres :	Félix Luder	Curtilles
	Cédric Crausaz (démissionnaire)	Hermenches
	Alain Michel (suppléant)	Prévonloup
	Sarah Pichonnat	Lovatens
	Jacky Chabloz	Lucens
	Christophe Gertsch	Moudon

Durant l'année 2019, 2 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2019, Comptes 2018
- Préavis N°2-2019, Budget 2020

Comité de direction :

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AI SMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AI SMLE pourvoit aussi aux besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2019, le Codir de l'AI SMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

Codir		
Membres	Communes	Dicastère
Bessard Vincent, président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Président du groupe de travail constructions Membre du groupe de travail ressources humaines
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports Membre du groupe de travail constructions
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail repas Membre du groupe de travail ressources humaines
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social Membre du groupe de travail repas
Paccaud Anita	Municipale, Prévonnoloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines
Stürner Felix	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du Conseil d'établissement Membre du groupe de travail constructions Membre du groupe de travail repas

En 2019, le Codir s'est réuni 19 fois.

Conseil d'établissement :

Le conseil d'établissement est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

Composition du Conseil d'établissement pour la législature 2016-2021

Représentants des milieux et organisations

Association des parents d'élèves de Lucens et environs
Fondation Cherpillod, Moudon
Paroisses Curtilles-Lucens et Moudon
Tennis-Club, Lucens

Représentants des autorités intercommunales

M. Stürner Felix, Codir
Mme Cotter Delphine, Lucens
Mme Gonus Christine, Chavannes
M. Gouffon David élu Président, Lucens

Représentants des parents

Mme Crotti Patricia, Moudon
Mme Delvaux-Legrand Chantal, Lovatens
M. Faucherre Olivier, Moudon
Mme Soares Bértola Jordao Joana, Lucens

Représentants des professionnels actifs au sein des établissements

Mme Metthez Dominique
M. Novello Eric directeur EPMLE
M. Cavin Yves directeur ESMLE
M. Frosio Philippe

Secrétaire

Mme Martine Charbon, Lucens

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AISMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

En 2019, le conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises. Les thèmes suivants ont été débattus :

- Règlement interne pour l'établissement primaire
- Projet JOJ 2020 conduit par l'EPMLE
- L'école active : thème de l'année 2019-2020
- Arrêt du Tribunal Fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire
- Utilisation du budget du Conseil d'établissement

Administration :

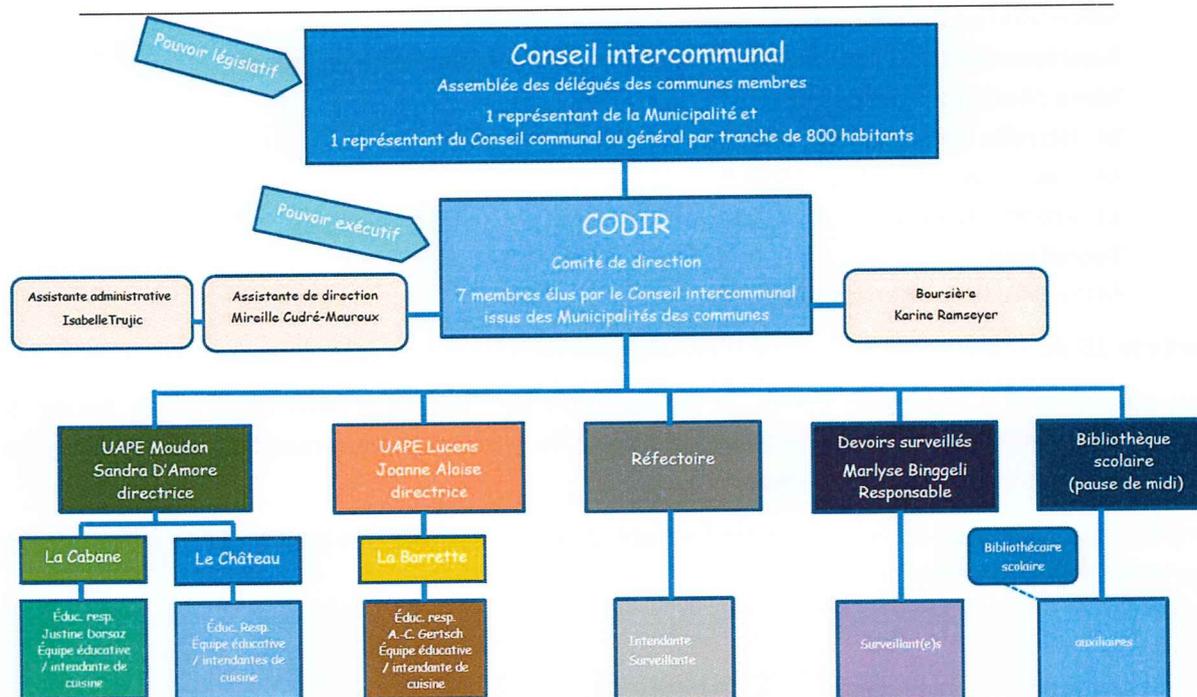
Au 31 décembre 2019, le personnel de l'administration de l'AISMLE compte 1.5 ETP.

Mme Mireille Cudré-Mauroux, assistante de direction, 70%, assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines.

Mme Karine Ramseyer, boursière, 50%, gère la comptabilité de l'association ainsi que le versement des salaires.

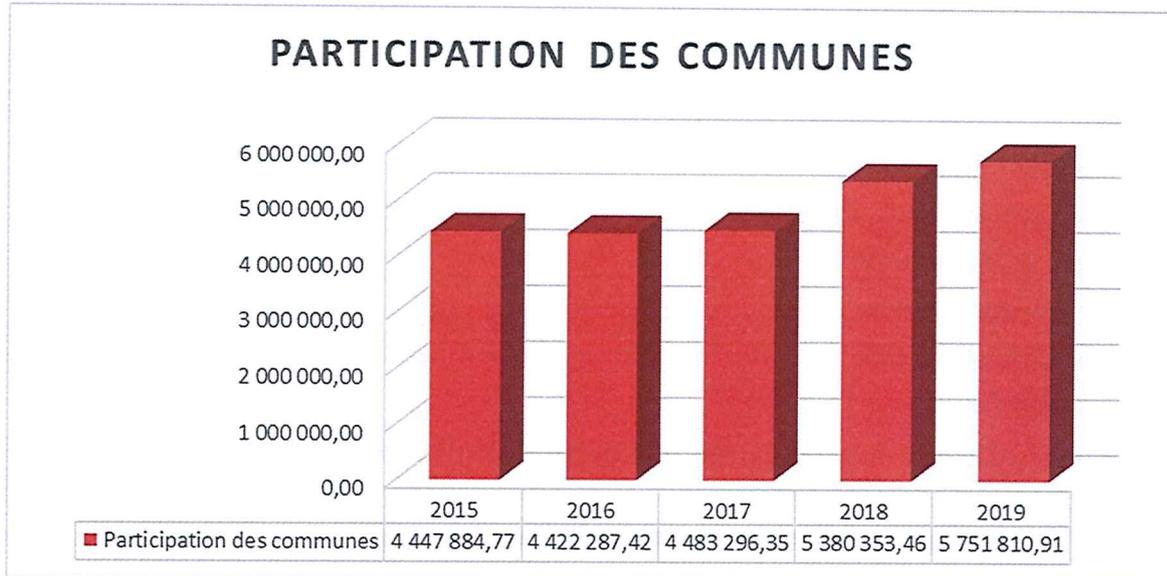
Mme Isabelle Trujic, assistante administrative, 30%, assume diverses tâches de secrétariat pour soutenir l'assistante de direction et la boursière.

Au 31 décembre 2019, l'organisation de l'AISMLE se présente comme suit :

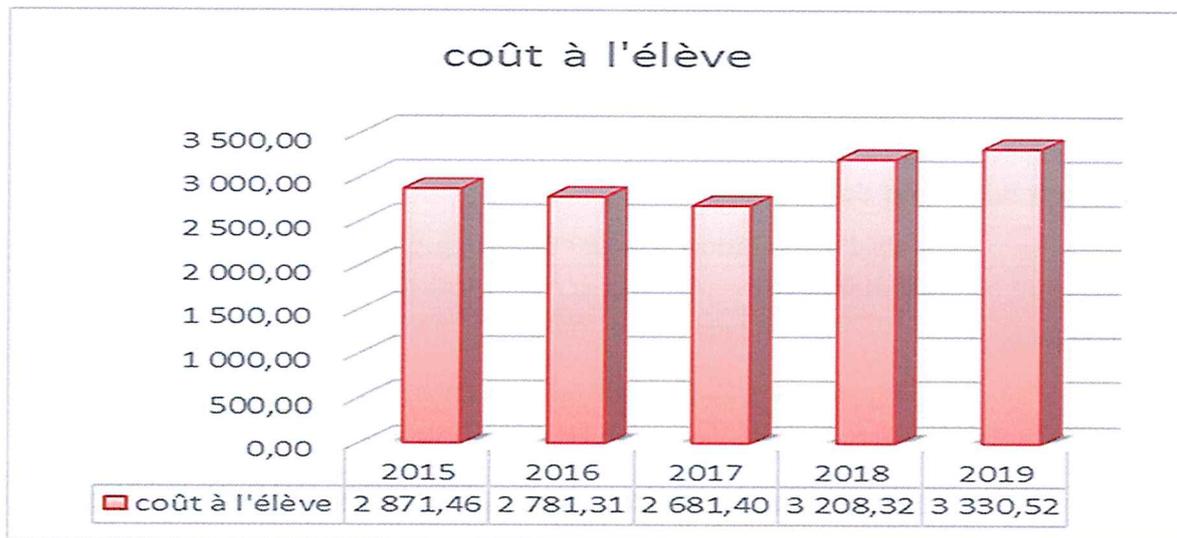


Finances :

Evolution des coûts à charge des communes :



Evolution du coût à l'élève :



Bâtiments :

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

Moudon :

- Collège de l'Ochette
- Collège de l'ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Pavillons du Montillier
- Collège de la Grenette
- Collège du Fey

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle. Pour rappel, ces montants doivent couvrir les frais effectifs des bâtiments communaux. Une analyse est prévue en 2020 afin de vérifier que tel est bien le cas.

Bâtiments de l'AI SMLE

Le Collège du Fey et la salle de sports du Champ-du-Gour sont occupés depuis la rentrée 2018. Les coûts de fonctionnement ne comprennent pas encore tous les contrats d'entretien. Les charges de ces bâtiments neufs sont détaillées dans les comptes.

Collège du Fey :

Frais d'exploitation : Frs 274'732.40 (préavis 2016 : Frs 350'000.-)

Salle de sports du Champ-du-Gour :

Frais d'exploitation : Frs 197'962.75 (préavis 2017 : Frs 150'000.- à Frs 200'000.-)

Dette et intérêts :

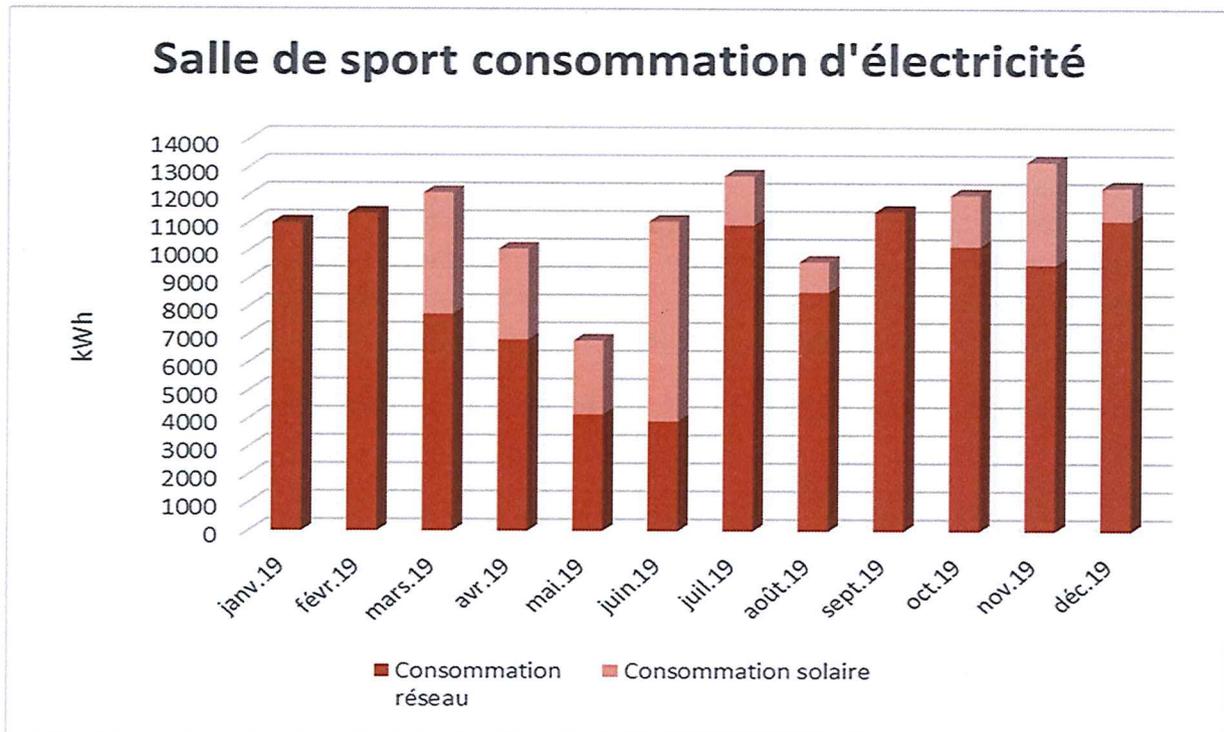
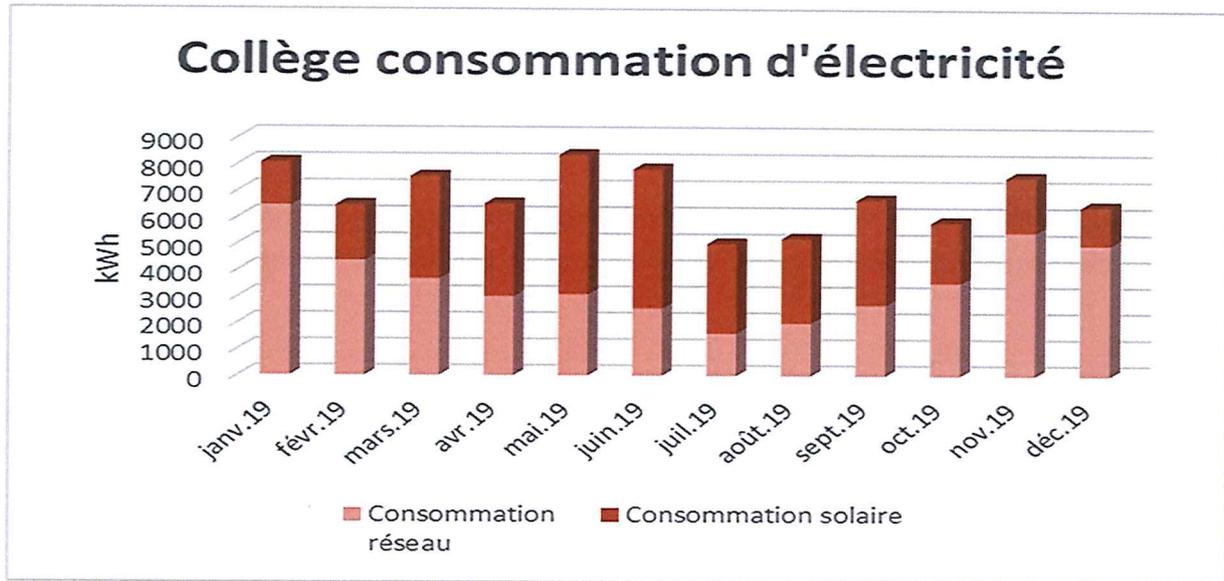
Emprunts : Frs 24'998'000.- (situation au 31.12.2019)

Intérêts : Frs 281'599.04 (sur Frs 23'998'000.-) *

Taux moyen : 1.17 % (sur Frs 23'998'000.-) * Préavis 2016-2017 : 1.2 %

* Les calculs ne tiennent pas compte du prêt sans intérêt de 1 Mio de l'Etat de Vaud pour la salle de sports

Les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures permettent une part d'autoconsommation :



La salle de sports rencontre un grand succès auprès des sociétés sportives locales et son utilisation intensive a nécessité la mise en place de services de piquet pour la conciergerie. Les nettoyages ont également dû être adaptés à cette forte occupation. La commune de Moudon facture en fin d'année les frais de traitement et de matériel de la part de conciergerie dévolue aux bâtiments de l'AI SMLE.

Etablissements scolaires :

L'AI SMLE comprend deux établissements scolaires, l'Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Etablissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).



Chaque été les deux établissements soumettent au Codir de l'AI SMLE des budgets pour le matériel nécessaire l'année suivante. Le Codir analyse les besoins et finalise les budgets. Les coûts finaux sont intégrés au budget de l'AI SMLE. Pendant l'année, les établissements effectuent eux-mêmes les commandes pour le matériel qui leur a été accordé. Seul le matériel annoncé est autorisé. Les montants inutilisés ne se reportent pas sur l'année suivante.

En 2019, un budget de Frs. 27'900.- avait été accordé. Frs. 28'039.75 ont été réellement dépensés.

Subventions camps, courses et spectacles scolaires :

L'AI SMLE alloue aux établissements scolaires une subvention par élève et par année scolaire pour l'organisation des camps, des spectacles et des sorties de classe. Le montant est forfaitaire, par degré scolaire :

Elèves	Montants
Primaire	
1-6P	50.00 Frs
7-8P	150.00 Frs
Secondaire	
9-11S	200.00 Frs

Les écoles gèrent l'organisation des sorties en fonction du forfait accordé. Les montants non utilisés restent sur leur compte et sont reportés sur l'année scolaire suivante.

L'AISMLE est toujours dans l'attente d'une décision cantonale suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui limite la participation des parents aux sorties, camps et courses. La subvention par élève a été augmentée au budget 2020.

Mobilier scolaire : tableaux interactifs :

Le sujet des tableaux interactifs dans les classes du 2^{ème} et 3^{ème} cycle est régulièrement à l'ordre du jour des séances du Comité de direction qui a la volonté d'équiper les salles de matériel moderne.

Les communes de Moudon et Lucens ont déjà équipé leurs locaux de connexions internet performantes afin de répondre aux besoins croissant du centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO).

Sports scolaires facultatifs :

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements hors du temps scolaire. Les établissements organisent les activités et engagent les moniteurs qui sont rétribués par l'AISMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association.

Devoirs surveillés :

L'AISMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant/e/s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

135 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2019-2020.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Bibliothèque :

La bibliothèque scolaire, située dans le Collège de l'Ochette, est ouverte aux élèves du cycle secondaire ainsi qu'aux élèves de 7-8P durant la pause de midi. S'agissant de temps en dehors des heures scolaires, il revient à l'association d'engager et de rétribuer le personnel afin d'assurer ces ouvertures. Deux surveillantes travaillent au taux annualisé de 6.5% et assurent la surveillance, les renseignements et le prêt de livres.

Parallèlement, le canton a validé l'engagement d'une bibliothécaire responsable à 80%, d'une bibliothécaire à 50% ainsi que d'une agente en information documentaire (AID) à 40% pour offrir une bibliothèque de qualité durant le temps scolaire. Le canton n'ayant pas la possibilité d'augmenter son personnel, les bibliothécaires sont engagées par l'AISMLE mais leur salaire ainsi que les frais de gestion sont entièrement refacturés au canton.

Réfectoire :

Un réfectoire scolaire est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P dans le collège de l'Ochette. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi. L'offre comprend divers menus, boissons et petite restauration. Des micro-ondes sont également à disposition des enfants pour réchauffer les pique-niques.

BG Gastronomie confectionne depuis la rentrée d'août 2018 les repas dans ses locaux. Elle les achemine depuis son centre de production à Bossonnens au réfectoire, en liaison froide. Un cuisinier de l'entreprise régénère les repas au réfectoire puis les livre dans les UAPE. Cette organisation permet dorénavant aux élèves de ne plus réserver les repas à l'avance et de bénéficier de menus à choix.

Seuls les coûts des repas effectivement vendus sont à la charge de l'AISMLE, qui ne supporte donc pas les éventuelles pertes. L'intendante du réfectoire, engagée à 45% par l'association, a été maintenue à son poste et aide le fournisseur pour toutes les tâches du réfectoire (vente, service et nettoyage). Une surveillante engagée par l'AISMLE est présente pour faire respecter le règlement dans le réfectoire durant la pause de midi.

Environ 45 repas par jour sont vendus au prix de CHF 9.70 (CHF 6.50 pour les élèves subventionnés par leur commune). Par ailleurs, de nombreux enfants pique-niquent au réfectoire et l'offre de petite restauration est très appréciée. Depuis la rentrée une carte personnelle a été distribuée à chaque élève, qui permet aux enfants de payer leur repas. Les parents doivent au préalable charger un compte sur le site internet de BG Gastronomie, ce qui évite aux enfants de transporter de l'argent. Cette solution a nécessité un gros effort de mise en place mais permet dorénavant un gain de temps pour l'encaissement des menus et la facturation de la subvention aux communes.

Transports :

Les transports scolaires sont organisés par l'AISMLE avec le principe de base que les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque cela est possible. Le village de Bussy-sur-Moudon fait exception : à la demande de la commune, tous les élèves sont transportés en Car Postal.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants à l'école.

Les élèves qui suivent une classe de raccordement bénéficient du remboursement de leurs frais de transport sur présentation de justificatifs et du versement d'une indemnité de CHF 3.- par repas.

Patrouilleurs scolaires :

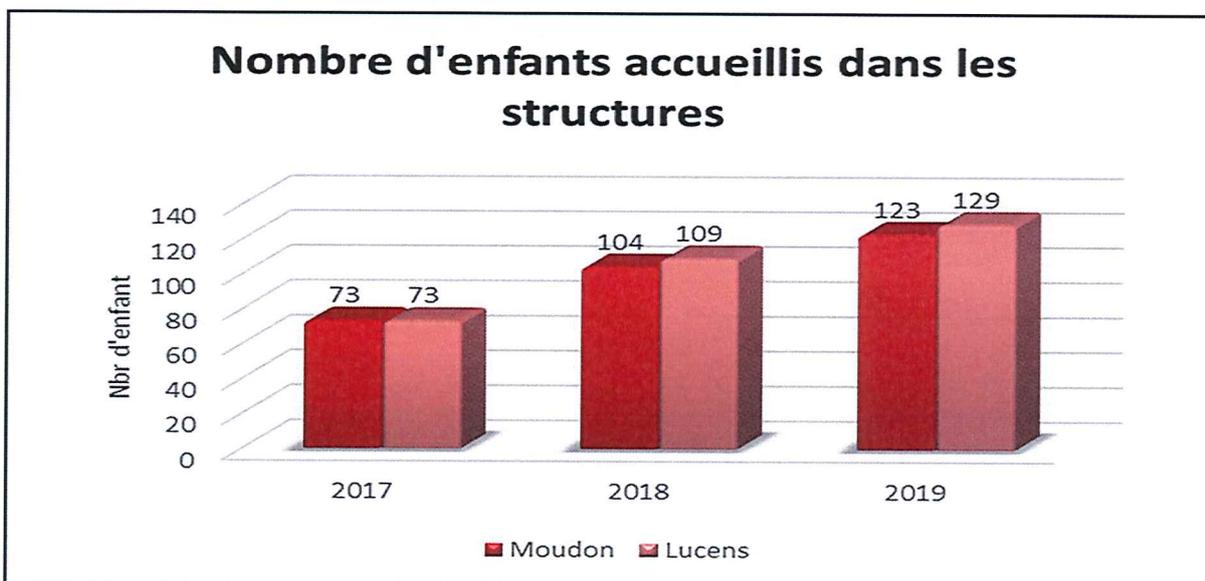
Des patrouilleurs sont engagés par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette aux horaires des élèves du cycle primaire.

Les coûts totaux sont refacturés en fin d'année à l'AISMLE.

UAPE :

Depuis la mise en place de l'accueil parascolaire en 2015, l'offre a été adaptée aux nombreuses demandes. En janvier 2019, les places d'accueil ont été augmentées de 144 à 156 places, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 72 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 36 places
- UAPE Le Château à Moudon : augmentation de 36 places à 48 places

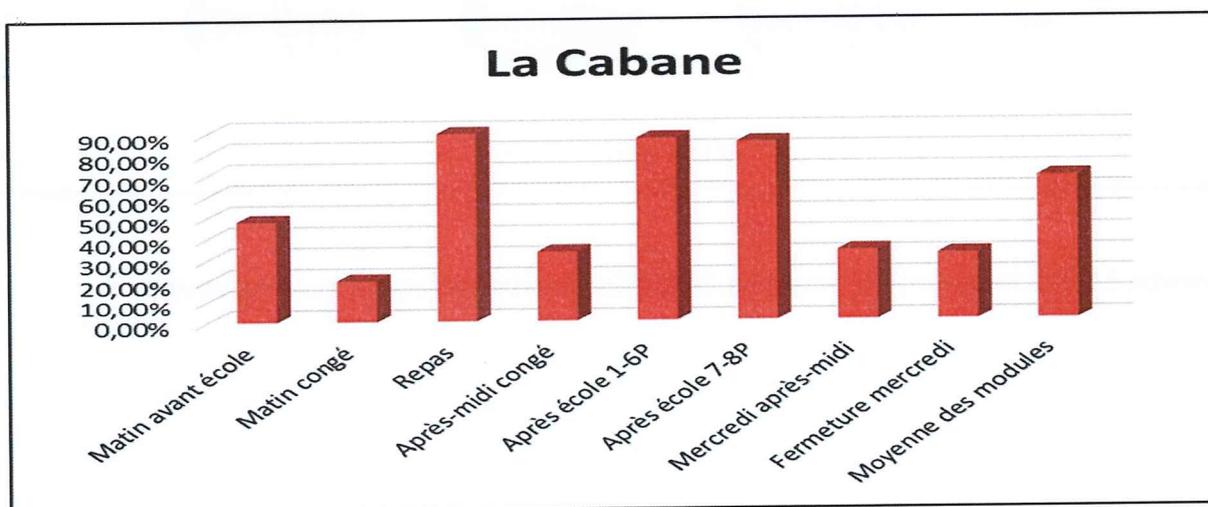
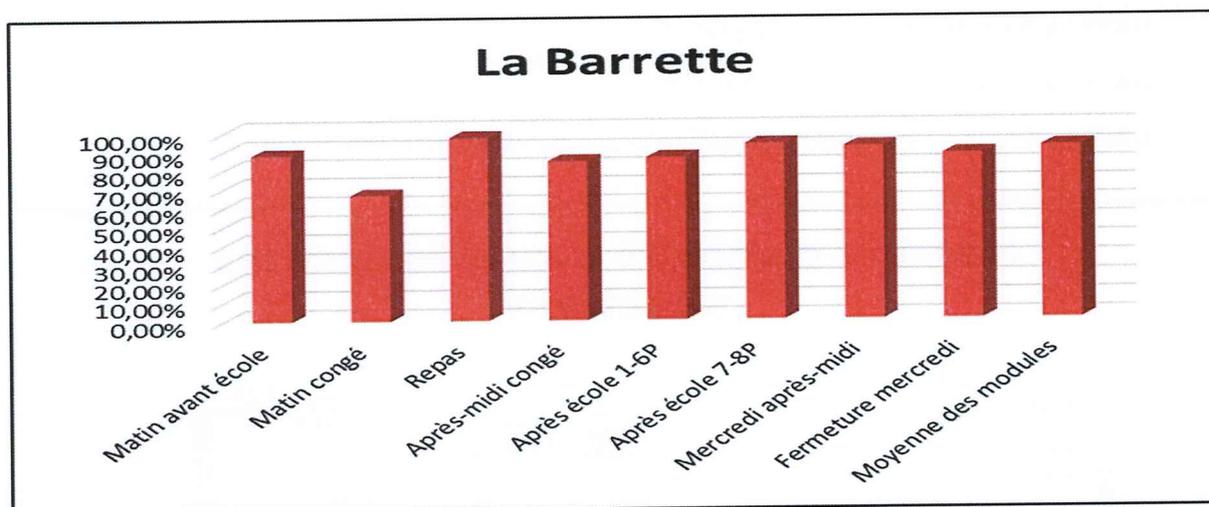


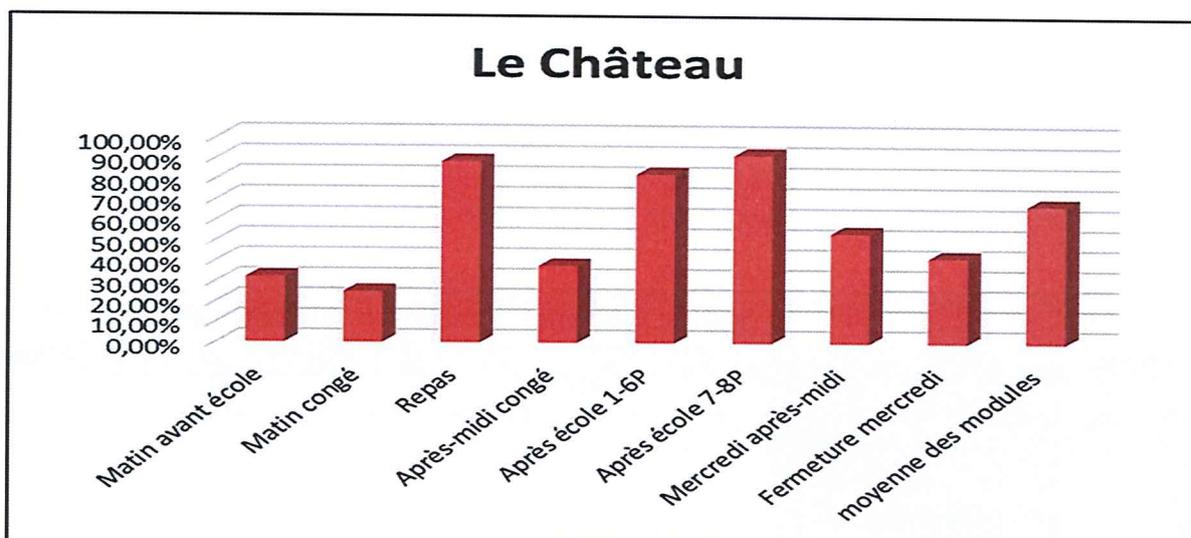
Environ 21'900 repas ont été servis en 2019 dans les structures d'accueil parascolaire.

Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 16:15
Fermeture mercredi	16:15 – 18:30

Les graphiques ci-dessous présentent les taux d'occupation des structures en fonction des modules :





L'ouverture de 12 places supplémentaires en janvier 2019 au Château n'a eu que très peu d'incidence sur les coûts de la structure et a permis de répondre aux nombreuses demandes en attente. Le taux d'occupation des modules a également pu être significativement amélioré, passant de 58,5% en 2018 à 67,9% en 2019.

Au total, 37 personnes sont employées dans les UAPE (personnel fixe et remplaçant/e/s) pour environ 19 EPT :

- 2 directrices
- 10 éducateurs/trices de l'enfance
- 5 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves
- 8 auxiliaires éducatifs/ves
- 7 intendant/e/s de cuisine
- 3 apprenti/e/s
- 3 stagiaires

De nouvelles statistiques en provenance de l'ARAJ sont fournies aux associations scolaires. La volonté du CODIR et du Conseil Intercommunal de pouvoir mieux comprendre et comparer les accueils parascolaires nécessite de nouveaux développements au sein du réseau.

D'un point de vue cantonal¹, le coût d'une place en accueil parascolaire a coûté en 2018 Frs. 17'298 francs en moyenne. Pour l'ARAJ, le coût moyen se montait à Frs. 16'180.-. En 2019, une place d'accueil parascolaire à l'AISMLE a un coût de Frs. 15'633.-, ce qui nous place à un coût moyen plus faible comparativement au canton et dans la région.

Les UAPE sont financées à 36,4% par les parents, 28,9% par les Communes, 16,4% par les subventions FAJE et 18,3% par les aides au démarrage et les produits divers. L'objectif des Communes de l'ARAJ est que le financement par les parents soit d'environ 50%.

¹ Selon fichier ARAJ-chiffres clés 2018 reçu de FAJE.pdf distribué à l'AG de l'ARAJ le 6 novembre 2019

Il est complexe de tirer des conclusions précises à l'aide du tableau ci-dessous. Cependant, il est intéressant de constater que les parents clients de nos structures ont pour plus de la moitié d'entre eux des revenus supérieurs à 9'000 francs par mois. De nombreux parents peuvent travailler tous les deux grâce à l'accueil parascolaire mis en place, ce qui permet à ces contribuables d'augmenter les revenus des impôts communaux.

Selon contrats de placements sept. 2019							
Institutions - Parascolaire	Revenus des parents (% par tranche de revenu)						Total de familles
	0-4500	4501-6000	6001-7500	7501-9000	9001-10500	Dès 10501	
Croc'Bonheur	27%	21%	10%	6%	6%	29%	48
La Barrette	17%	14%	12%	10%	7%	40%	86
La Cabane	10%	8%	5%	8%	8%	62%	39
La Rose des Vents	0%	3%	5%	7%	3%	81%	59
Le Château	23%	15%	11%	11%	9%	32%	47
Le P'tit Bonheur	15%	15%	10%	10%	10%	41%	41
Le P'tit Bosset	13%	8%	2%	6%	15%	56%	52
Les Castors	6%	8%	8%	15%	15%	48%	48
Pourcentage moyen par tranche de revenu	14%	11%	8%	9%	9%	49%	420

Nom de l'accueil	Site	Association
Croc'Bonheur	Payerne	ASIP
La Barrette	Lucens	AISMLE
La Cabane	Moudon (quartiers Nord)	AISMLE
La Rose des Vents	Cudrefin	ASIA
Le Château	Moudon (quartiers Sud)	AISMLE
Le P'tit Bonheur	Avenches	ASIA
Le P'tit Bosset	Granges-Marnand	ASIEGE
Les Castors	Salavaux	ASIA

Les structures ont mis en place de nombreuses activités pédagogiques ;

A La Barrette,

La création d'un potager de la Barrette a permis de voir une motivation et un engouement des enfants, leur sourire et la fierté qu'ils ont ressentie étaient une réussite de ce projet. Les fruits et légumes ont pu être mangés par les enfants ainsi que des fleurs comestibles.



L'accès à la salle de gym également les après-midis, a permis de proposer aux enfants des activités sportives même par mauvais temps. Les enfants peuvent se défouler après l'école, en sécurité dans une salle équipée pour cela. Les après-midis à la gym sont des moments attendus et réclamés par les enfants. Les activités telles que le Kodomodo (un mélange de différents arts martiaux), la relaxation et la danse sont très appréciés dans la salle de gym.



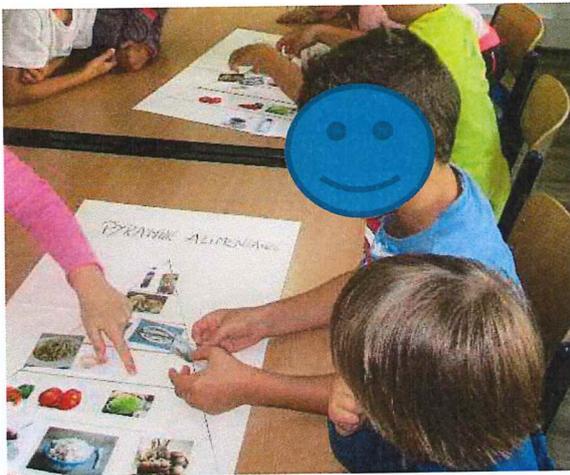
Après des mois d'interviews et de retranscription, en mars, voici enfin la parution de la première édition de la gazette de la Barrette. Le journal semestriel réalisé en collaboration avec les enfants et qui raconte la vie institutionnelle de la structure.

La Cabane :

L'Enfant a une place importante dans le quotidien, l'équipe de la Cabane souhaite proposer et offrir des moments qui puissent convenir à tous les enfants accueillis, qu'ils aient 4 ou 12 ans.



Les goûters de la semaine sont choisis et préparés en collaboration avec les enfants. Afin d'avoir une conscience collective sur l'équilibre nutritionnel, ils ont travaillé autour de la pyramide alimentaire



Au Château,

Chaque événement est prétexte à se déguiser et festoyer. Éducatrices et enfants ont ainsi pu prendre part aux événements suivants :

- Halloween,
- La Journée de l'élégance
- La Fête de l'hiver, est la fête qui marque la fin de l'année civile.





L'équipe éducative du Château apprécie la nature et l'aventure, c'est pourquoi, quand le temps le permet, elle propose régulièrement des balades au bord de la Broye, des sorties dans différents parcs de jeux de la ville ou des activités sportives libres sur les différents terrains proposés dans les alentours



Une nouvelle pergola bioclimatique de 81 m² (13,5 m x 6 m) a été installée durant les vacances d'automne pour permettre aux enfants de jouer par tous les temps sur la zone extérieure dédiée à l'UAPE.

L'équipe du mercredi se rencontrent régulièrement avec l'équipe de l'UAPE La Cabane afin de passer l'après-midi ensemble. En fin d'année un repas commun aux deux structures a été organisé ainsi que des chants à l'EMS l'Oasis à Moudon.

Conclusion

En conclusion, le Comité de direction de l'AISMLE a plaisir à relever que peu de changements sont intervenus en 2019 offrant une stabilité bienvenue dans la gestion et le fonctionnement. L'AISMLE remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent au bon fonctionnement de l'association.

* * *

Validé par le Comité de direction dans sa séance du 4 mai 2020.

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président



Vincent Bessard

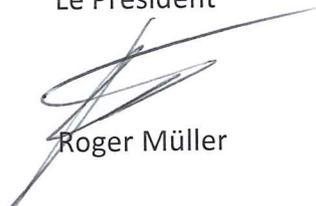
La Secrétaire



Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 28 mai 2020.

Le Président



Roger Müller

La Secrétaire



Barbara Duperrex